

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête publique :

Par arrêté du 5 février 2019, le Président du PETR des Hautes Terres d'Oca ordonne l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Hautes Terres d'Oc arrêté le 27 septembre 2018.

Dates de l'enquête publique :

L'enquête se déroulera pour une durée de 33 jours, du lundi 25 février 2019 à partir de 14h00 au vendredi 29 mars 2019 jusqu'à 17h00 sur le territoire des 36 communes concernées par le SCoT des Hautes Terres d'Oc.

A cet effet le Tribunal Administratif de Toulouse a désigné, le 22 novembre 2018, une commission d'enquête composée de la façon suivante, M. Jean-Louis BRESSOLLES, président de la commission d'enquête et MM. Christian RESSEGUIER et Jean-Claude GINESTE membres titulaires.

Consultation du dossier d'enquête publique :

Le dossier du SCoT (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durable, document d'orientations et d'objectifs) sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, dans les lieux suivants :

- Au siège de l'enquête publique et du PETR des Hautes Terres d'Oc, place de l'Hôtel de ville, 81260 BRASSAC
- Au siège de la communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc, place du général de Gaulle, 31230 LACAUNE.
- A l'antenne de la Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc, place de Compostelle – 34330 LA SALVETAT-SUR-AGOUT

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition au siège de l'enquête publique à Brassac ainsi que sur le site internet à l'adresse : http://www.hautesterresdoc.fr/le-scot/enquete-publique_24.html

Ce dossier de SCoT sera accompagné du bilan de la concertation, des avis des personnes publiques associées et consultées, d'une note de réponse aux avis exprimés, des pièces administratives (délibérations) ainsi que d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant au projet de SCoT sont incluses dans le dossier d'enquête. Le livret 1 du rapport de présentation expose l'état initial de l'environnement et le Livret 2 traite des impacts du SCoT sur l'environnement (évaluation environnementale). De plus, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sera joint au dossier d'enquête publique.

Dépôt des observations :

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'élaboration du SCoT pourront être consignées sur les dits registres d'enquête ou adressées par lettre recommandée à l'attention du *Président de la commission d'enquête du SCoT, PETR des Hautes Terres d'Oc, place de l'Hôtel de ville, 81260 BRASSAC*, ou par internet à l'adresse électronique dédiée : enquetescot@hautesterresdoc.fr.

Les courriers et mails d'observations seront consultables pendant toute la durée de l'enquête au siège de l'enquête (annexés au registre).

Accueil du public par le commissaire enquêteur :

La commission d'enquête se tiendra à disposition du public dans les lieux et aux horaires suivants :

- Le lundi 4 mars 2019, de 9h00 à 12h00 à la salle de réunion de la mairie, place de la mairie, 81260 BRASSAC
- Le vendredi 8 mars 2019, de 9h00 à 12h00 au siège de la communauté de communes Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, place du général de Gaulle, 31230 LACAUNE
- Le vendredi 15 mars 2019, de 14h00 à 17h00, à l'antenne de la communauté de communes Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, place de Compostelle, 34330 LA-SALVETAT-SUR-AGOUT,
- Le vendredi 22 mars 2019, de 14h00 à 17h00 au siège de la communauté de communes Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, place du général de Gaulle, 31230 LACAUNE
- Le vendredi 29 mars 2019, de 14h00 à 17h00 à la salle de réunion de la mairie, place de la mairie, 81260 BRASSAC.

Clôture de l'enquête publique :

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront transmis sans délai à la commission d'enquête et seront clos et signés par un commissaire enquêteur. La commission d'enquête rencontrera, sous huitaine, le Président du PETR des Hautes Terres d'Oc pour lui communiquer, sous la forme d'un procès-verbal de synthèse, les observations écrites et orales formulées dans le cadre de l'enquête publique. Le PETR des Hautes Terres d'Oc disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles sur le procès-verbal de synthèse.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège du PETR des Hautes Terres d'Oc, ainsi que sur le site internet http://www.hautesterresdoc.fr/le-scot/enquete-publique_24.html pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions aux jours et heures habituels d'ouverture.

Décision pouvant être prise à l'issue de l'enquête :

Après enquête publique, le comité syndical approuvera le projet d'élaboration du SCoT éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête publique, de l'avis des personnes publiques associées et des diverses consultations.